

## La CTI est confirmée comme membre à part entière de ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education) - Mai 09 -

Le Bureau de ENQA ([European Association for Quality Assurance in Higher Education](#)) de juin 2009, s'appuyant sur le rapport d'évaluation externe réalisé en mars dernier par une équipe internationale d'experts, a confirmé le statut de la CTI comme membre à part entière.

Cette décision confirme la CTI comme organisation reconnue à l'échelle européenne, ayant des procédures et des référentiels conformes aux standards internationaux les plus exigeants. Elle donne à la CTI -et aux écoles d'ingénieurs françaises- une visibilité internationale accrue ; elle lui ouvre la voie à l'inscription à EQAR ([European Quality Assurance Register for Higher Education](#)).

### Le contexte

La garantie de la Qualité de l'Enseignement Supérieur est une des priorités de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur. Dans le communiqué final de la Conférence de Bergen, (19-20 Mai 2005), les Ministres européens chargés de l'Enseignement Supérieur soulignent :

*... Nous adoptons les références et lignes d'orientation pour la garantie de la qualité dans l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur comme le propose l'ENQA. Nous nous engageons à introduire le modèle proposé pour l'évaluation par les pairs des agences chargées de la garantie de la qualité au plan national, tout en respectant les lignes d'orientation et les critères communément acceptés. Nous accueillons favorablement le principe d'un registre européen d'agences chargées de la garantie de la qualité fondé sur une évaluation nationale. ... Nous soulignons l'importance de la coopération entre les agences reconnues au plan national dans le but de renforcer la reconnaissance mutuelle des décisions en matière d'accréditation ou de garantie de la qualité...*

ENQA a élaboré des orientations et des critères (ESG, [European Standards and Guidelines](#)) selon 3 axes : Qualité des institutions d'enseignement supérieur, Qualité dans leur évaluation externe et Qualité des agences en charge de l'évaluation/accréditation des institutions.

Si les écoles sont concernées par le premier axe des ESG, la CTI est directement concernée par les 2 derniers axes. Elle a été admise à ENQA en septembre 2005 et elle a aussitôt engagé une réflexion et un plan d'action pour se mettre en conformité avec les standards européens.

Dans le communiqué final de la Conférence de Londres, (18 Mai 2007), les Ministres européens chargés de l'Enseignement Supérieur ont concrétisé la création du registre évoqué à Bergen :

*... Ce registre (d'agences chargées de la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur en Europe ) a pour objectif de permettre à toutes les parties prenantes et au grand public d'avoir un libre accès à des informations objectives sur des agences fiables en matière de garantie de la qualité, qui travaillent conformément aux ESG. ... Nous accueillons favorablement la mise en place ... d'un registre fonctionnant sur la base du partenariat et fondé sur le modèle opérationnel*

*proposé. Le registre sera établi sur une base volontaire, il sera auto-financé, indépendant et transparent. Les candidatures pour figurer sur le registre devront être évaluées sur la base du respect substantiel des ESG, attesté par une évaluation indépendante reconnue par les autorités nationales, lorsque celles-ci exigent une telle reconnaissance...*

## Les enjeux pour la CTI et les écoles d'ingénieur françaises

Par sa mise en conformité avec les ESG, la CTI poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer son processus d'amélioration continue au travers de l'évaluation externe conduite par un organisme international ;
- Augmenter le niveau de satisfaction de ses parties prenantes, à savoir les établissements de formation d'ingénieurs, leurs organismes de tutelle, leurs étudiants et diplômés, les entreprises qui les recrutent, la société dans son ensemble ;
- Consolider sa position vis à vis de ses parties prenantes et partenaires nationaux (Ministères et AERES) et internationaux (en Europe, [ENAAE](#), [ECA](#),... et aussi en Amérique, Asie) ;
- Obtenir, avec le renouvellement de son appartenance à l'ENQA, une reconnaissance internationale pour le développement de ses activités à l'étranger (évaluation conjointe de diplômes conjoints, participation au programme ECA, accréditation de formations françaises à l'étranger ainsi que d'établissements étrangers) ;
- Préparer son inscription sur le Registre européen d'assurance qualité.

Les écoles d'ingénieurs évaluées/accréditées par la CTI pourront faire valoir :

- Une visibilité européenne et internationale accrue ;
- La garantie de la qualité de leurs formations selon des normes internationales reconnues ;
- L'amélioration de leur capacité à monter des partenariats (diplômes conjoints, doubles diplômes) avec des institutions étrangères.
- Une meilleure reconnaissance des diplômes pour la mobilité internationale de leurs diplômés.

## Les résultats de l'évaluation externe de la CTI

### **La 1ère évaluation de 2007**

La CTI a demandé en juin 2007 à l'agence NVAO (organisme d'évaluation des enseignements supérieurs néerlandais et belge flamand) d'organiser son évaluation externe ; la NVAO a constitué le Comité international d'évaluation sous la présidence de M. Ludo Gelders, professeur à KU-Leuven.

Cette première évaluation a conclu que la CTI répond totalement à ses missions nationales et est conforme aux standards européens sur les points suivants : la clarté de ses statuts et de ses objectifs, la définition des référentiels pour les formations, la visibilité de ses procédures, la conduite des processus d'évaluation et la production des avis ou décisions d'habilitation.

Elle notait toutefois de sérieuses non-conformités : le manque d'indépendance de la CTI et ses ressources humaines et matérielles insuffisantes. Le Comité considérait comme non conformes aux standards : la communication des avis aux écoles, leur publication et les modalités de leur prise en compte par les ministères de tutelle des écoles.

Le Comité concluait que la CTI n'avait pas les ressources suffisantes pour conduire ses activités avec toute la rigueur et l'indépendance nécessaires ; ni les moyens de mettre en place un système d'assurance qualité interne conforme aux exigences internationales.

### **L'évaluation externe de 2009**

La CTI a donc retiré son dossier pour ENQA et a engagé un plan d'action vigoureux pour répondre aux recommandations du Comité. Les principales actions entreprises ont été :

- *clarifier* avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur *le processus de production et de publication des avis et décisions* de la CTI. Depuis sa création, la CTI a toujours élaboré en toute indépendance ses référentiels et procédures. Désormais, elle est responsable de la publication de ces avis aux écoles, aux tutelles et au public.
- *Augmenter ses ressources financières*. La DGES a apporté un soutien remarqué en doublant sa subvention annuelle de fonctionnement à la CTI. Les écoles contribuent au fonctionnement de la CTI par la prise en charge de la logistique des missions d'audit et une contribution annuelle, fonction du nombre de leurs diplômés.
- *Renforcer ses moyens en personnel* : avec ses ressources nouvelles, la CTI a lancé un programme d'embauche en cours (3 personnes) ;
- *Améliorer sa communication* vers les écoles et le public : nouveau site Web, publications de lettres d'informations, de rapport d'activité ;
- Organiser avec le BNEI (Bureau National des élèves-ingénieurs) la *participation d'experts étudiants* aux évaluations des écoles ;
- *Se doter de locaux propres*, équipés pour l'accueil de délégations et l'organisation de réunions (réunions de travail, réunions plénières, colloques internationaux) ;
- *Clarifier sa position par rapport à l'AERES* : un groupe de travail a établi les périmètres respectifs des missions des 2 organisations et fixé un calendrier pour coordonner leurs activités, en allégeant au maximum le travail des écoles ;
- Enfin et surtout, *mettre en œuvre une démarche de qualité interne* : deux experts extérieurs ont fait une analyse (de type ISO adapté au contexte de la CTI) des process et procédures de la CTI et du système d'information associé. La mise en place de cette démarche est en cours avec la montée en puissance des moyens de la CTI et une collaboration avec la CDEFI pour les bases d'information.

La CTI a produit en février 2009 un nouveau rapport d'auto-évaluation de sa conformité avec les ESG (voir annexe). Le comité d'experts (partiellement renouvelé par rapport à celui de 2007) a effectué un audit en mars 2009 et produit un rapport (ci-joint) qui conclut :

- *La reconnaissance très forte de l'agence (la CTI), l'acceptation de son rôle et de ses méthodes, non seulement par les écoles qui la revendiquent de façon unanime, mais plus largement par toutes les parties prenantes, en particulier les étudiants et les professionnels. Cette dimension était déjà présente lors de la précédente évaluation ; mais, dans l'intervalle, le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur s'est nettement renforcé, de même que la volonté de partenariat de l'AERES.*
- *Le dynamisme de la Commission et l'engagement exceptionnel de ses membres, en particulier du Bureau mais aussi des groupes de travail, qui lui ont permis de corriger ses faiblesses de manière remarquable, dans un laps de temps réduit. Parmi les principaux points améliorés, on peut citer : l'adoption d'un plan stratégique, l'internationalisation, l'ouverture aux étudiants, l'assurance qualité interne, les ressources, la publication des résultats, la réduction des délais dans les processus d'évaluation et d'accréditation.*

Ce rapport a été transmis au bureau d'ENQA ; ce dernier a pris acte de la conformité de la CTI aux standards européens et l'a confirmée comme membre à part entière.

B.Remaud, président de la CTI

